Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE L'HAY-LES-ROSES
BUREAU DE L'ACCUEIL ET DU SEJOUR
DES ETGRANGERS

DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR - VIE PRIVÉE ET FAMILIALE
ÉTRANGER PRÉSENT EN FRANCE POUR RAISON DE SANTÉ

(article L 313-11 11° du Ceseda) et (Article 6 alinéa 7 de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié)

Liste des pièces à fournir (produire originaux et copies de chaque document) :
Les documents étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

- Un timbre fiscal d'un montant de 50 € .

- **Un passeport en cours de validité** (pages d'identité et de validité).
  À défaut, une attestation de dépôt de demande de passeport avec photo datée de moins d'un an délivrée par un consulat, une carte consulaire ou une carte d'identité nationale.

- **Un acte de naissance avec filiation**.

- **Un acte de mariage ou le livret de famille**, avec filiation si le demandeur est marié.

- **Les justificatifs permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle depuis l'entrée en France :**

  Exemples :

  Le(s) visa(s) d'entrée en France, tous documents émanant d'une administration publique : la préfecture : le ou les récépissé(s) de demande de titre de séjour ou d'asile le cas échéant, les services sociaux : une attestation du médecin traitant ou de la PMI, les examens et certificats médicaux, les établissements scolaires : le ou les certificat(s) de scolarité, tous documents émanant d'une institution privée : les relevés de comptes présentant des mouvements, les écrits personnels incontestables : les courriers, les attestations de proches accompagnés de leur pièce d'identité en cours de validité (titre de séjour, carte nationale d'identité ou passeport français), et/ou tout autre document à l'appréciation du demandeur.

- **Un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois** :

  La date d'émission du document doit être de moins de 6 mois, y compris pour un échéancier.

  Si le demandeur est locataire ou propriétaire :

  Une facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou le bail de location (pages des parties, du logement et des signatures) et la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation.

  Si le demandeur est hébergé à l'hôtel :

  Une attestation de l'hôtelier et la facture du dernier mois.

  Si le demandeur est hébergé par un particulier :

  Une attestation d'hébergement datée de moins de trois mois précisant à la fois le nom de l'hébergeant et le nom de l'hébergé .

  Une copie (identité et validité) de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité (titre de séjour à la même adresse, carte nationale d'identité ou passeport français).

  Une facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou le bail de location (pages des parties, du logement et des signatures) et la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation, de l'hébergeant.

- **5 photographies semblables sur fond clair** (norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).